

Conseil Municipal du 11 septembre 2019

Décisions du Maire :

du 1^{er} juin 2019 : Signature d'une décision du Maire avec l'illustratrice jeunesse Justine BRAX de Paris dans le cadre du salon du Livre Jeunesse 2019.

du 10 juin 2019 : Signature d'une décision du Maire avec l'auteur jeunesse Sébastien PEREZ de Paris dans le cadre du salon du Livre Jeunesse 2019.

du 11 juin 2019 : Signature d'une décision du Maire avec l'auteur et illustrateur jeunesse de Paris Benjamin LACOMBE dans le cadre du salon du Livre Jeunesse 2019.

du 11 juin 2019 : Signature d'une décision du Maire avec l'illustrateur jeunesse Etienne FRIESS de Nantes dans le cadre du salon du Livre Jeunesse 2019.

du 25 juin 2019 : Signature d'une décision du Maire avec l'association ROSA BONHEUR d'Emmerin dans le cadre des récréa'scènes 2019.

du 28 juin 2019 : Signature d'une décision du Maire avec l'association LA MECANIQUE de Roubaix dans le cadre des récréa'scènes 2019.

du 28 juin 2019 : Signature d'une décision du Maire avec l'association HELIOTROPE THEATRE de Neufchateau dans le cadre des récréa'scènes 2019.

du 28 juin 2019 : Signature d'une décision du Maire avec l'association MAGIK FABRIK de Rouen dans le cadre des récréa'scènes 2019.

du 28 juin 2019 : Signature d'une décision du Maire avec la compagnie LE JARDIN DES DELICES de Montreuil dans le cadre des récréa'scènes 2019.

du 28 juin 2019 : Signature d'une décision du Maire avec l'association COLLECTIF LE BARIL de Montpellier dans le cadre des récréa'scènes 2019.

du 28 juin 2019 : Signature d'une décision du Maire avec l'association THEATRE « T » de Paris dans le cadre des récréa'scènes 2019.

du 8 juillet 2019 : Signature d'un marché public avec la société SAS GILLES DELAMBRE de Bucquoy pour des travaux d'aménagement sur les espaces publics de la commune de Saint-Laurent-Blangy.

du 9 juillet 2019 : Signature d'un marché public avec la société GENTY de Saint-Laurent-Blangy pour de la fourniture et pose d'un dôme avec système automatique de désenfumage dans la salle du dojo à Jean Zay.

du 15 juillet 2019 : Signature d'un marché public avec la société ARTEBAT de Beaurains pour des travaux d'adaptation PMR à l'école de Musique Vivot.

du 16 juillet 2019 : Signature d'un marché public avec la société DUPONT Restauration de Libercourt et la société CROC LA VIE de Templemars pour la préparation et livraison de repas en liaison froide destinés aux restaurants scolaires, aux accueils de loisirs et à la crèche de la ville de Saint-Laurent-Blangy.

du 16 juillet 2019 : Signature d'une décision du Maire avec l'artiste Stéphane PICOT de Haucourt pour des animations à la médiathèque.

du 16 juillet 2019 : Signature d'une décision du Maire avec l'artiste Samir SFAXI d'Arras pour des animations à la médiathèque.

du 16 juillet 2019 : Signature d'une décision du Maire avec l'artiste Eloise CALLEWAERT d'Arras pour des animations à la médiathèque.

du 18 juillet 2019 : Signature d'une décision du Maire avec l'Agence Philippe THOMAS de Lille pour la mise en œuvre du permis d'aménager la 1^{ère} tranche des terrasses et des abords de la Scarpe au domaine de Vaudry Fontaine. Mission de maîtrise d'oeuvre.

du 19 juillet 2019 : Signature d'une décision du Maire avec le TOF THEATRE ASBL de Genappe en Belgique dans le cadre des récréa'scènes 2019.

du 19 juillet 2019 : Signature d'une décision du Maire avec l'association CIRQUE EXALTE de Le Mans dans le cadre des récréa'scènes 2019.

du 23 juillet 2019 : Signature d'un marché public avec la société WOITRIN de Saint-Laurent-Blangy pour la fourniture et pose d'un revêtement PVC au sous-sol de la Maison du Temps Libre.

du 24 juillet 2019 : Signature d'un marché public avec la société GALLET de Saint-Nicolas-lez-Arras pour la fourniture et pose d'une chaudière à condensation à l'école de musique Vivot.

Le conseil municipal a :

- autorisé la désaffectation et déclassement d'un espace vert de la rue Laurent Gers.
- autorisé la cession par E.P.F. au profit de la société Link City Nord-Est dans le cadre de l'Opération secteur Barbot/Salle des fêtes.
- autorisé l'acquisition de délaissés de voirie situés le long de la rue du Général Barbot et de la rue du 8 mai 1945 à l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.).